

### Dépistage du cancer du col de l'utérus (CCU)

Validation de l'**auto-prélèvement vaginal pour la détection des HPV** à Haut risque (HPV-HR) en dépistage primaire chez les **femmes de 30 à 65 ans**

L'**objectif du programme de dépistage du CCU** est de réduire l'incidence et le nombre de décès par cancer du col de l'utérus de 30 % à dix ans, en atteignant **80 %** de taux de couverture dans la population.

Actuellement un certain nombre de femmes échappent à ce suivi gynécologique classique avec prélèvement cervico-utérin pour des raisons d'acceptabilité et de praticabilité multiples et seules 60 % des femmes sont concernées par ce dépistage.

L'HAS (07/19) recommande le recours à l'auto-prélèvement vaginal comme **alternative au prélèvement cervical par un professionnel de santé**.

L'Institut National du Cancer en précise les modalités dans son référentiel d'avril 2022

La technique PCR (Seegene Anyplex II HPV HR CE-IVD HR couplée au dispositif d'auto-prélèvement Evalyn® Brush) utilisée au laboratoire pour la détection des 14 HPV-HR a bénéficié d'une **validation clinique par le Centre national de référence des papillomavirus** pour le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus (<https://cncr-hpv.fr/le-depistage/>).

**Les performances sont équivalentes entre un prélèvement HPV auto prélevé ou réalisé par un professionnel de santé.**

**En cas de test HPV-HR positif (autour de 12% des prélèvements) en auto prélèvement, l'examen cytologique (frottis) ne pourra pas être effectué en réflexe sur le même prélèvement.**

La femme devra donc réaliser un prélèvement cervico-utérin chez un professionnel de santé afin d'effectuer l'examen cytologique qui permettra de déterminer la conduite à tenir conformément à l'algorithme suivant :

- Si le frottis montre des anomalies cytologiques une colposcopie doit être réalisée.
- Si le frottis ne montre pas d'anomalie cytologique une nouvelle recherche d'HPV-HR devra être réalisée un an plus tard : Si celle-ci reste positive, une colposcopie devra être d'emblée pratiquée.

Si le test est négatif : contrôle à 5 ans.

**En cas de test HPV-HR négatif le test devra être renouvelé tous les 5 ans.**

Rappel : Pour les femmes âgées de 25 à 30 ans le test HPV-HR n'est pas recommandé, un frottis cervical conventionnel doit être réalisé

## En pratique

**Des kits sont disponibles auprès du laboratoire, nous pouvons vous en fournir. Au laboratoire, ils ne seront remis au patient que sur présentation de votre prescription.**

(3 kits sont joints à cette note d'information).

Pratiques et simples d'utilisation, ils se composent d'un écouvillon à recapuchonner une fois le prélèvement réalisé. La conservation et le transport se font à température ambiante.

Le prélèvement doit être effectué en dehors des règles et à distance de tout produit vaginal autre que contraceptifs et lubrifiants à base d'eau...

